



compte rendu du conseil d'école du 02/02/2021

Etaient présents :

les parents d'élèves : Mme Cornet, Mme Thiblier, Mme Martins, Mme Bégard, Mme Candéis, Mme Greilsamer, Mme Jesionowski

Pour la municipalité : Mme Meunier Favier adjointe à la vie scolaire, Mme Auzanneau conseillère municipale en charge de l'école

Les enseignants : Mme Garde, Mme Zobebe, Mme Paolucci, Mme Tardy, Mme Ollier-Perain, Mme Guyot, Mme Defaye, M Roche, Mme Melenchon,

DDEN : Mme Longuet

Excusés : Mme Guillermin IEN Andrézieux Nord, Mme Chillet, Mme Dallon, pour les parents d'élèves, Mme Pleuvry DDEN, Mme Souzy, Mme Commarmond, Mme Decultieux, M Hapetian poste E

Présidente de séance : Mme MELENCHON

Secrétaire de séance : Mme PAOLUCCI

Ordre du jour :

- 1/ Effectifs prévus au vu des informations transmises par la mairie pour l'année 2021-2022

Transmis en novembre et carte scolaire examinée en janvier 2021

Petite section : 22

Moyenne section : 34

Grande section : 17

CP : 34

CE1 : 33

CE2 : 28

CM1 : 37

CM2 : 29

TOTAL : 234

Notre école n'a pas été évoquée dans le cadre d'une fermeture

- 2/ Rappel du règlement intérieur aux les parents : il est obligatoire d'accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de l'école maternelle.

Je rappelle une nouvelle fois ce qui a été dit *au conseil d'école du 17 février 2020* :

Article 2 du règlement de l'école en lien avec le règlement intérieur départemental :

« En maternelle les enfants sont remis au personnel enseignant ou au personnel chargé de l'accueil ... » Cette année les enfants sont accueillis aux portails (protocole sanitaire oblige)

Il est extrêmement dangereux de laisser un enfant aussi jeune rentrer seul dans les locaux de l'école et c'est totalement contraire au règlement.

- 3/ Penser au changement du photocopieur en maternelle pour l'année prochaine et mise en place d'un plan pour le renouvellement du matériel informatique ?

Mme Meunier-Favier explique que le photocopieur fonctionne actuellement et son changement sera envisagé dès qu'une panne sera définitive.

Mme Meunier-Favier et Mme Melenchon se sont rencontrées jeudi 28 janvier pour parler du parc informatique (ordinateurs à mettre à jour et achat de matériel divers)
Une liste a été établie

Un audit par la société de maintenance INFO DOM est planifié pendant les vacances de février

L'achat du matériel demandé se fera sur une durée de 2 à 3 ans

- 4/ Voyage scolaire
Du 6 au 8 Avril 2021
Le dossier a été envoyé le 15/01/2021 mais aucune garantie qu'il puisse avoir lieu

Actuellement le protocole sanitaire du 1^{er} février 2021 n'autorise pas les voyages avec nuitées et brassage des classes.

Si le voyage est annulé les familles seront informées dès que l'information nous parviendra.

- 5/ Rappel de l'importance de signer les documents transmis par l'école (évaluations trimestrielles...)

Lors d'un précédent conseil l'équipe avait souligné l'importance de signer les documents et évaluations trimestrielles. **NOUS REDEMANDONS AUX FAMILLES DE REGARDER TOUS LES SOIRS LES CAHIERS DE LIAISON ET DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSITANT D'ETRE VISES.**

- 6/ Importance de regarder les boîtes mail régulièrement → nouveau moyen de communication entre l'école et les familles

Depuis le mois de mars 2020, les enseignants et la directrice envoient des mails pour donner des informations rapidement c'est pourquoi nous demandons aux familles de regarder régulièrement leur boîte mail.

- 7/ PROTOCOLE SANITAIRE

Mis à jour le 1^{er} février 2021

Des points particuliers à ce protocole :

- les personnels et les enfants d'élémentaire doivent porter un masque de catégorie 1 dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire. Depuis l'apparition des variants, **seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés.**

- la règle de distanciation est bien sûr maintenue et elle est fixée à deux mètres entre classes dans le 1^{er} degré.

- L'aération des locaux se fait toutes les heures quelques minutes.

- Les cas contact :

* à l'école maternelle, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de cat 1 ceci n'implique pas que les enfants soient considérés comme cas contact à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que le personnel soit identifié comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de cat 1 ou un masque chirurgical. En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.

* à l'école élémentaire, les personnels et les élèves portant un masque de cat 1 dans les espaces de l'école, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe.

Face à une suspicion de variant et dans l'attente de confirmation par le séquençage, la mesure de fermeture de la classe doit être appréciée au cas par cas, notamment en fonction des cas de COVID confirmés.

- A ce jour, les sorties et voyages scolaires sans hébergement sont autorisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité sans qu'il y ait de brassage de classes.

Bien sûr tout ce qui avait été mis en place auparavant est maintenu et nous insistons sur **les gestes barrière**.

- 8/ L'ASSIDUITE SCOLAIRE DANS LE PREMIER DEGRE note de service du 12/01/2021

L'assiduité scolaire assure une régularité des apprentissages

Toute absence doit être justifiée **par téléphone ou par mail**.

Dès la première heure d'absence non justifiée, sans motif légitime, ni excuse :

- La directrice prend immédiatement contact avec les personnes responsables afin de faire connaître au plus vite le motif de l'absence.

Une communication sur l'importance de l'assiduité leur est renouvelée.

Les absences répétées même justifiées font l'objet d'un dialogue.

Si absence d'au moins 4 demi journée sur un mois

- la directrice réunit les membres de l'équipe éducative (enseignants, psychologue scolaire et enseignants spécialisés) afin d'établir un dialogue avec les responsables de l'enfant. Une réflexion est conduite pour identifier les causes des absences répétées. Les responsables sont reçus et peuvent être accompagnés des représentants des parents d'élève. Une communication s'engage avec les membres de la communauté éducative, un document récapitulatif des mesures prises sera établi et signé par les responsables.

Parallèlement à ces actions menées, la directrice doit transmettre un tableau de signalement des absences à l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

En cas de persistance des absences

- La directrice réunit les différents membres de la communauté cela doit permettre l'intervention d'un personnel référent pour accompagner la famille dans le retour à l'assiduité. Si aucune amélioration n'est constatée la directrice effectue un nouveau signalement à la direction académique de la Loire.

L'inspecteur d'académie peut saisir les services sociaux et le procureur de la République si l'assiduité n'est toujours pas de mise.

Questions des parents d'élèves :

• QUESTIONS COMMUNE A L'ECOLE ET A LA MAIRIE

1. Au vu de l'affluence qu'il y a le matin pendant le dépose-minute, serait-il possible d'avoir une largesse de 2 ou 3 minutes de plus ? Surtout pour la fermeture du portail quand les parents sont encore en train de déposer leurs enfants.

Des horaires précis ont été posés car entrées et sorties échelonnés pour la mise en place du protocole sanitaire et la directrice redit que depuis octobre 2020 nous sommes en **VIGIPIRATE ATTENTAT** donc soumis à des horaires de fermetures plus stricts.

2. Serait-il possible de rappeler aux parents la définition du « Dépose-minute », afin d'éviter les gros bouchons du matin ? Et par la même occasion, redire que seuls les élémentaires peuvent en bénéficier pour des raisons de sécurité.

Cette question fait suite à la question 2 posée précédemment

Le dépose minute devient problématique, si les parents pouvaient anticipés le départ de la maison de quelques minutes et se garer sur les parkings aux abords de l'école ceci éviterait les « bouchons » et permettrait aux enfants d'arriver à l'école en toute sécurité.

• QUESTIONS A LA MAIRIE

1. Comment se passe le service à la cantine ?

Il y a deux services sur le site du restaurant scolaire à l'école pour les maternelle CP et CE1 et un service à la salle polyvalente pour les CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2

Les enfants mangent avec les élèves de leur classe, il y a une distance de deux mètres entre chaque table de chaque classe. Les élèves ne mangent pas l'un face à l'autre mais ils sont décalés.

Bouteille individuelle pour éviter le service avec un pichet.

La directrice et les responsables municipaux expliquent que certains enfants ont un comportement irrespectueux, ils jouent avec leur bouteille d'eau, parle mal au

personnel ... La municipalité a alerté des familles mais le message n'a pas toujours été accueilli comme il se doit.

2. Faut-il renouveler les demandes d'accompagnement pour les trajets de la cantine auprès des parents ?

Oui, plus il y a de bénévoles mieux c'est
Ceci permet de prévoir sur le long terme, sachant que ce fonctionnement risque de durer jusqu'en juillet.

- **Vandalisme** : Le petit personnage d'Arthur qui était devant l'école a été vandalisé, un dépôt de plainte a été déposé.
- **Constat général** : depuis le retour des vacances de Noël les enfants sont bien plus agités et plus bruyants.

Nous nous sommes interrogés sur les conséquences de la situation actuelle (crise sanitaire). Peut être entendent-ils trop d'informations, informations qu'il est impossible pour eux de traiter vu leur très jeune âge. C'est pourquoi nous comptons sur un travail conjoint **famille/école** pour les rassurer sur les moments que nous vivons.

Le prochain conseil se tiendra en juin 2021 (date à déterminer)